



RÉPARATION

ÉTAT: SEPTEMBRE 2016

Les recommandations de sécurité et d'entretien des jantes, inspirées des recommandations de l'association des constructeurs européens de roues (EUWA):

Les jantes sont des éléments fortement sollicités qui peuvent être exposés à de fortes charges. Il est donc nécessaire de nettoyer régulièrement les jantes et de contrôler leur état.

Si des fissures, des déformations des manifestations d'usure excessive sont constatées lors de la vérification, il faut changer les jantes concernées.

En cas de dommages supposés (par exemple après avoir franchi un obstacle à grande vitesse ou de perte de pression) ou en cas de doute sur l'utilisation d'une jante, il faut appeler un spécialiste compétent et faire changer éventuellement la jante afin de garantir son fonctionnement en toute sécurité et éviter les accidents éventuels.



La réparation d'une jante endommagée par excès de chaleur/déformation («dressage») par la soudure ou l'adjonction ou le retrait de matériel est formellement interdite.

Les restrictions suivantes pour la réparation des jantes doivent être respectées:

- Les jantes qui présentent une fissure ne doivent pas être réparées mais remplacées immédiatement.
- Il est interdit de prélever des copeaux, d'apporter de la chaleur et d'apposer des éléments par soudure.
- Une reprise élastique du matériau n'est pas autorisée.
- Les jantes voilées, (conformément à DIN 90 020 partie 5) avant la réparation ne devront pas dépasser la tolérance de 0,5 mm.

- On ne peut mastiquer que les jantes alliage léger coulées. Celles-ci portent la dénomination ALSI 7 xx ou ALSI 11 xx inscrite sur le côté intérieur.
- Les jantes forgées ne peuvent qu'être laquées.
- La réparation se limite aux revêtements laqués. Les jantes polies qui ne présentent qu'une couche de vernis sont exclues de la réparation.
- Seuls peuvent être réparés les dégâts de revêtement sur le côté visible de la jante (zone de design). Le dommage ne doit pas excéder 1 mm d'épaisseur.
- Il n'est possible de mastiquer qu'à une distance de 50 mm du rebord extérieur.
- Il n'est possible de réparer les couches de peinture que dans un secteur supérieur à 50 mm du rebord extérieur. La zone d'appui de la jante en face intérieure ne doit être ni réparée ni laquée.
- Il ne faut pas dépasser une température maximale/un temps maximal de 90°/40 minutes pour des travaux de laquage.
- La zone de contact du pneu sur la jante ne doit pas être réparée ni laquée pour risque de patinage et doit être masquée lors de la mise en peinture.
- L'assise de la vis, trou de la vis inclus, ne doit en aucun cas être réparée ni laquée. Il convient de masquer ces deux éléments lors du laquage.